



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6250^e séance, tenue le 21 décembre 2009, la question intitulée « La situation en République centrafricaine », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des efforts déployés en faveur de la réconciliation nationale en République centrafricaine sur la base de l'Accord de paix global de Libreville (2008) et des engagements pris dans l'Accord de Syrte (février 2007) et l'Accord de Birao (avril 2007). Il encourage le Gouvernement de la République centrafricaine à continuer de veiller à ce que les recommandations issues du dialogue politique inclusif soient promptement et intégralement mises en œuvre.

Le Conseil demande à nouveau au Gouvernement de la République centrafricaine d'intensifier et d'accélérer l'entreprise de réforme des institutions du secteur de la sécurité, élément crucial pour la consolidation de la paix dans le pays, la solution du problème de l'impunité généralisée et la consécration du respect des droits de l'homme. Il lui demande aussi, à nouveau, de mener à bien sans tarder, dans la transparence et le respect du principe de responsabilité, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de veiller à achever le désarmement et la démobilisation avant les élections de 2010. Dans cette perspective, la transparence du financement et la coordination des programmes de réintégration conditionneront le succès à long terme de ces programmes. Le Conseil engage la communauté internationale, y compris le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), à apporter en temps voulu un concours approprié à cette entreprise.

Le Conseil condamne vigoureusement les attaques que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) mène actuellement en République centrafricaine et demande aux pays de la région et aux missions des Nations Unies de se coordonner et de mieux partager l'information relative à la menace que représente la LRA pour la population.

Le Conseil exige du Gouvernement de la République centrafricaine et de toutes les parties politiques concernées qu'ils fassent en sorte que les préparatifs et la conduite des élections de 2010 se fassent de manière libre, régulière, transparente et crédible et que celles-ci aient lieu dans les délais fixés par la Constitution. Il demande au Gouvernement, à l'Organisation des



Nations Unies et aux autres parties concernées de concourir à la préparation des élections dans les délais, en y consacrant des ressources suffisantes.

Le Conseil se félicite de la création du BINUCA, avec effet au 1^{er} janvier 2010 et pour une période d'un an. Il demande instamment à la Représentante spéciale du Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que le Bureau intégré devienne opérationnel le plus tôt possible après le 1^{er} janvier 2010, comme le prévoit le mandat défini pour lui, par le Président du Conseil dans sa déclaration (S/PRST/2009/5) du 7 avril 2009. Il confirme qu'il appuie sans réserve les efforts déployés à cette fin par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sahle-Work Zewde. Le concours apporté par le BINUCA, avec les équipes de pays des Nations Unies, à l'action menée aux niveaux national et local pour consolider la paix, améliorer la gouvernance et achever le processus de DDR est nécessaire et revêt une importance cruciale.

Le Conseil demande par ailleurs au Secrétaire général de proposer, dans son prochain rapport, un ensemble de paramètres de référence mesurables qui viendront guider l'action de la mission et permettre au BINUCA d'évaluer les progrès accomplis au regard de son mandat.

Le Conseil se félicite de l'appui fourni à la République centrafricaine par la Commission de consolidation de la paix et demande à nouveau aux donateurs de renforcer leur soutien dans les secteurs jugés déterminants pour la réalisation d'une paix et d'un développement durables en République centrafricaine, comme prévu dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix élaboré par la Commission de consolidation de la paix. »
